

Durée	3h30
Public(s) concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> > Personnel appelé à travailler en atmosphère non respirable (présence de produits nocifs ou toxiques ; taux d'oxygène insuffisant) > Formation dédiée aux candidats débutants ou en phase de renouvellement
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> > Absence de contre-indications médicales au port d'un ARI <p>⚠ <i>Selon l'INRS (ED 98) : « L'étanchéité d'une pièce faciale peut être anéantie par une barbe (même de deux jours), des favoris, des cicatrices, des éruptions cutanées, des lunettes ».</i> <i>Un test d'étanchéité sera réalisé à l'entrée en formation, il conditionnera la validation du candidat.</i></p>
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 10
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Connaître les risques inhérents aux travaux en atmosphère non respirable > Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant à adduction d'air > Acquérir la connaissance et le savoir-faire nécessaires à l'utilisation en sécurité d'un appareil respiratoire isolant autonome
Titre et qualité du formateur	Formateur formé à la pédagogie
Moyens Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Vidéo projection pour la partie théorique > ARI autonome pour la partie pratique

Programme

1. Partie théorique (50 % de la formation)

Introduction

- > Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation
- > Cadre réglementaire et contractuel

Le risque respiratoire

- > La circulation d'un produit dangereux dans l'organisme
- > Le manque ou l'absence d'oxygène

L'ARI

- > Les avantages et les inconvénients des appareils à adduction d'air ou autonome
- > La terminologie des éléments (de la bouteille au masque)
- > Le fonctionnement des appareils à adduction d'air et des appareils autonomes
- > La mise en œuvre de l'équipement (les contrôles)
- > Le calcul de la durée d'utilisation
- > La composition d'une équipe et le rôle de chaque membre

2. Partie pratique (50 % de la formation)

ARI autonome

- > Réalisation des contrôles nécessaires avant utilisation

- > Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'appareil
- > Reconditionnement d'une bouteille en fin d'utilisation

3. Evaluation des connaissances

Questionnaire à Choix Multiples

Correction en commun et bilan pédagogique du stage

A l'issue de la formation, une attestation nominative sera éditée et envoyée à l'employeur sous réserve de réussite du candidat aux évaluations théorique et pratique.

INRS ed6106 :

Des sessions périodiques de perfectionnement ou de remise à niveau des connaissances sont également nécessaires pour toute personne qui utilise régulièrement un appareil, avec une fréquence de l'ordre d'un an (voir de six mois pour les utilisateurs potentiels d'appareils autonomes à air comprimé à circuit ouvert).

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269 93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031